



Conseil économique et social

Distr. générale
3 mai 2019
Français
Original : anglais

Session de 2019

26 juillet 2018-24 juillet 2019

Point 5 a) de l'ordre du jour

**Débat de haut niveau : réunion ministérielle du Forum
politique de haut niveau sur le développement durable
organisée sous les auspices du Conseil**

Effets à long terme des tendances économiques, sociales et environnementales actuelles sur la réalisation des objectifs de développement durable

Rapport du Secrétaire général

Résumé

L'échéance pour la réalisation des objectifs de développement durable étant fixée à 2030, il importe de ne pas se focaliser uniquement sur la nature des tendances actuelles, mais de chercher en parallèle à déterminer si elles ne risquent pas de compromettre la réalisation des objectifs dans le délai prescrit. Les objectifs de développement durable sont complexes et rendent nécessaires la définition et l'adoption d'orientations qui tiennent pleinement compte de leur caractère intégré, indissociable et interdépendant et de l'engagement pris d'aider les plus défavorisés en premier. Il convient de mettre à l'essai de nouvelles stratégies et il est impératif de déterminer quelles mesures et méthodes d'action sont susceptibles d'avoir une incidence positive sur la voie de l'accomplissement des objectifs de développement durable.

C'est pourquoi l'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution [72/305](#), que le Conseil économique et social consacrerait le dernier jour de son débat de haut niveau aux tendances et scénarios futurs et aux effets à long terme des tendances actuelles sur la réalisation des objectifs de développement durable.

Chacun s'accorde à reconnaître que la réalisation des objectifs de développement durable sera fonction d'un certain nombre de tendances déterminantes en matière de changements démographiques ; d'urbanisation ; de changements climatiques ; de conflits et de crises prolongées ; de nouvelles techniques de pointe.

Ces divers facteurs sont examinés dans le présent rapport, dont il ressort que les grandes orientations actuellement privilégiées devront être adaptées pour que leur incidence sur l'accomplissement des objectifs de développement durable soit



optimale. Il convient donc de revoir les stratégies de planification et d'élaboration des politiques dans divers secteurs. On observe une interaction, des synergies et des corrélations négatives marquées entre les tendances prédominantes, aussi sera-t-il nécessaire, pour parvenir à les gérer au moyen de mesures et d'initiatives elles-mêmes synergiques, d'établir des institutions et de définir des méthodes de travail sur la base de stratégies mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société.

En conclusion du présent rapport, on trouvera des recommandations quant à l'action à mener.

Une réflexion plus poussée sur les mesures qu'il conviendrait de prendre, au vu de ces tendances à long terme, pour progresser sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable nécessiterait la participation de scientifiques et de responsables politiques, en concertation avec le Conseil.

I. Introduction

1. Compte tenu de son caractère universel, de l'adhésion qu'il suscite parmi tous les États Membres et de nombreux segments de la société civile et du secteur privé, ainsi que des objectifs ambitieux et de vaste portée qui y sont énoncés, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 constitue un accomplissement historique pour l'Organisation des Nations Unies.
2. Depuis son adoption en 2015, plusieurs mesures phares ont été prises pour en appliquer les dispositions et réaliser les objectifs de développement durable. Il ressort des examens nationaux volontaires dont les conclusions ont été présentées au Forum politique de haut niveau pour le développement durable que de nombreux États ont adapté leurs stratégies et leurs arrangements institutionnels et se sont efforcés de mobiliser la société civile et le secteur privé à l'appui de l'accomplissement des objectifs et des principes énoncés dans le Programme 2030. Il apparaît donc que les États et les parties prenantes sont convenus que la mise en œuvre du Programme 2030 passerait nécessairement par l'élaboration de politiques intégrées.
3. Bien que les stratégies adoptées varient selon les circonstances, il est généralement admis que les mesures prises pour atteindre les objectifs de développement durable sont plus efficaces lorsqu'elles reposent sur des données et éléments concrets, ainsi que sur une analyse approfondie de la situation et des tendances actuelles. Dans le même temps, il importe de se tourner vers l'avenir et d'anticiper les effets possibles sur la concrétisation du développement durable de tendances de fond susceptibles de se faire jour.
4. Cinq des tendances considérées comme déterminantes sont les changements démographiques ; l'urbanisation ; les changements climatiques ; les conflits et les crises prolongées ; la disponibilité de nouvelles techniques de pointe. Étant donné que la population mondiale devrait atteindre 8,6 milliards de personnes d'ici à 2030, les changements démographiques auront une forte incidence sur les sociétés, les économies et l'environnement. En 2018, 55 % de la population mondiale vivait dans des zones urbaines, or l'urbanisation rapide entraîne la création de richesses, mais également des besoins croissants en matière d'infrastructures et de services sociaux, ainsi qu'une hausse des émissions de dioxyde de carbone. Les conflits, dévastateurs par les pertes humaines dont ils sont la cause, se traduisent en outre par une diminution du produit intérieur brut (PIB) mondial – à hauteur de 12,4 % – et compromettent la réalisation en temps voulu des objectifs de développement durable. Toutefois, si l'on parvient à exploiter de nouvelles techniques de pointe, tout en atténuant les risques qu'elles présentent et l'écart qui persiste en matière d'accès entre pays développés et pays en développement, les perspectives de succès pourraient s'en trouver transformées.
5. On trouvera dans le présent rapport une analyse de ces cinq tendances déterminantes et de leurs incidences potentielles sur la réalisation des objectifs de développement durable. Y sont également définies des mesures propres à atténuer les effets négatifs que pourraient avoir certaines de ces tendances et à placer l'ensemble des pays du monde en situation de mettre pleinement en œuvre le Programme 2030.

II. Tendances mondiales et leurs principaux effets sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

A. Changements démographiques

1. Tendances mondiales

6. D'après les données et projections dont on dispose, les changements démographiques résultent au XXI^e siècle de trois tendances principales :

a) Bien que l'accroissement de la population mondiale ralentisse (de 1,24 % par an il y a 10 ans, elle n'est plus que de 1,10 % par an aujourd'hui), celle-ci augmente encore de 83 millions de personnes chaque année¹ ;

b) On assiste à un vieillissement des sociétés : le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus dans le monde a atteint 962 millions en 2017, près de deux fois plus qu'en 1980, et il devrait encore doubler d'ici à 2050. Les personnes âgées de 60 ans ou plus seront alors plus nombreuses que les personnes âgées de moins de 30 ans².

c) On estime qu'entre 2000 et 2017, le nombre de migrants internationaux a augmenté de près de 50 %, atteignant 258 millions en 2017³.

7. Néanmoins, il existe des différences notables selon la région ou le pays concernés. Même si la vitesse de l'accroissement de la population mondiale ralentit, il devrait concerner pour moitié, voire davantage, le continent africain entre 2019 et 2050 (celui-ci devrait alors compter 1,3 milliard de personnes supplémentaires). Sur la même période, la population de l'Asie devrait croître de 750 millions de personnes. Viendront ensuite l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Amérique du Nord et l'Océanie, où l'augmentation sera moindre. L'Europe est la seule région dont la population devrait avoir diminué entre 2017 et 2050. Au-delà de 2050, à l'échelle mondiale, l'accroissement de la population devrait demeurer la plus élevée en Afrique ; dans les 47 pays les moins avancés (dont 33 se trouvent en Afrique), elle devrait également rester très élevée, puisque leur population pourrait presque doubler, pour atteindre 1,9 milliard de personnes en 2050⁴.

8. La répartition des jeunes et des personnes âgées selon les régions est tout aussi inégale, puisque deux tiers des personnes âgées dans le monde vivent actuellement dans les régions développées. En 2050, on estime que près de huit personnes âgées sur 10 vivront dans des régions développées⁵. Actuellement, c'est en Europe que se trouve la plus forte concentration de personnes âgées de 60 ans ou plus (25 %). Le vieillissement rapide touchera également d'autres parties du monde et, d'ici à 2050, dans toutes les régions du monde à l'exception de l'Afrique, près d'un quart de la population, voire davantage, sera âgé de 60 ans ou plus. Le nombre de personnes âgées dans le monde, qui devrait s'élever à 1,4 milliard en 2030, puis à 2,1 milliards en 2050, pourrait ainsi atteindre 3,1 milliards en 2100.

¹ *World Population Prospects : The 2017 Revision, Key Findings and Advance Tables*, document de travail n° ESA/P/WP/248 (New York, 2017).

² Ibid.

³ Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, *Trends in International Migrant Stock : the 2017 Revision*, Base de données des Nations Unies, POP/DB/MIG/Stock/Rev.2017, décembre 2017.

⁴ *World Population Prospects : The 2017 Revision*.

⁵ Ibid.

9. En 2017, 1,8 milliard d'enfants et 1,1 milliard de jeunes vivaient en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes ou en Asie⁶. D'ici à 2030, le nombre de jeunes devrait atteindre près de 1,3 milliard⁷, aussi prévoit-on que les individus âgés de 15 à 29 ans seront alors concentrés de façon disproportionnée dans le monde en développement, en particulier en Afrique.

10. Globalement, entre 1950 et 2015, l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Océanie ont été des receveurs nets de migrants internationaux, tandis que l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine et les Caraïbes étaient des émetteurs nets, le volume net des migrations ayant tendance à augmenter avec le temps. On estime qu'entre 2015 et 2050, l'Allemagne, l'Australie, le Canada, les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie seront les principaux receveurs nets de migrants internationaux (plus de 100 000 par an)⁸.

2. Principaux effets sur la mise en œuvre du Programme 2030

11. Les changements démographiques profonds intervenant à l'échelle mondiale (accroissement de la population, composition par âge et migrations) risquent de modifier la trajectoire du développement durable mondial. Les mesures relatives à accroissement de la population, aux diverses structures d'âge et aux migrants contribuent chacune à leur niveau à la réalisation des objectifs de développement durable concernant l'élimination de la pauvreté, la santé, l'égalité femmes-hommes, la croissance économique et le travail décent, la réduction des inégalités et les villes durables. Ces mesures devront être adoptées de manière intégrée afin que toutes ces questions soient prises en compte durant la mise en œuvre du Programme 2030 et des objectifs qui y sont énoncés.

12. L'accroissement démographique étant concentré dans les pays les plus pauvres, il sera plus difficile pour ces derniers d'éliminer la pauvreté, de réduire les inégalités, de lutter contre la faim et la malnutrition, de perfectionner et de mettre à jour leurs systèmes d'éducation et de santé, d'améliorer leurs services de base et de garantir que personne ne sera laissé pour compte, à moins que des mesures idoines ne soient prises au titre du Programme 2030.

13. En Afrique, la proportion de la population âgée de 25 à 59 ans devrait continuer de croître, pour passer de 35 % en 2017 à 45 % en 2090. En Amérique latine et dans les Caraïbes, l'augmentation de la proportion de la population en âge de travailler sera moins importante et atteindra un pic vers 2030 ; l'Asie atteindra ce stade plus tôt, vers 2020⁹. Pour garantir le succès du Programme 2030, il sera essentiel d'assurer aux nouvelles générations d'enfants et de jeunes des soins de santé, l'accès à l'éducation et des possibilités d'emploi.

14. Entre 2045 et 2050, l'espérance de vie à la naissance devrait atteindre 77 ans, contre 72 ans pour la période 2010-2015¹⁰. Le vieillissement de la population aura un effet marqué sur le ratio d'appui, défini comme le nombre de travailleurs par retraité. D'ici à 2050, sept pays d'Asie, 24 pays d'Europe et cinq pays d'Amérique latine et des Caraïbes devraient afficher un rapport actifs/inactifs inférieur à deux travailleurs par retraité¹¹. Ces faibles valeurs mettent en évidence les pressions fiscales et politiques auxquelles de nombreux pays devront probablement faire face dans les décennies à venir. En effet, ils seront amenés à trouver des solutions aux problèmes

⁶ Ibid.

⁷ Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, « Youth population trends and sustainable development », Population Facts, n° 2015/1, mai 2015.

⁸ Ibid.

⁹ *World Population Prospects : The 2017 Revision*.

¹⁰ Ibid.

¹¹ Ibid.

liés aux pensions et à la protection sociale afin de répondre aux besoins d'une population de plus en plus vieillissante. En outre, compte tenu de l'augmentation du taux de maladies non transmissibles enregistré parmi ces populations, les systèmes de santé publique devront évoluer pour répondre à une demande accrue de soins adaptés aux personnes âgées, notamment les soins et services de longue durée, et faire appel à des technologies modernes de prévention, de détection et de traitement des maladies¹².

15. Une main-d'œuvre vieillissante pourrait éprouver des difficultés à suivre le rythme de l'innovation et des changements structurels intervenant sur le marché du travail¹³. Dans les pays développés, une charge accrue pèsera sur les systèmes de transferts publics compte tenu de deux tendances parallèles : la hausse du nombre de retraités et la croissance limitée de la base d'imposition. Dans les pays en développement, où la hausse de la population âgée de 60 ans ou plus sera la plus marquée, on estime que les personnes âgées seront de moins en moins susceptibles de bénéficier de régimes d'épargne-retraite ou du soutien des systèmes publics de protection sociale, et qu'elles devront plutôt compter sur leur patrimoine et leurs revenus¹⁴, ainsi que sur les structures traditionnelles de soutien familial. Il importe donc de tenir compte de ce ratio d'appui lors de l'élaboration des politiques et des systèmes de retraite, de soins de santé et de protection sociale, y compris les politiques budgétaires.

16. Dans le Programme 2030, il est précisé que les migrations internationales peuvent être un moteur du développement économique et social. Lorsque les migrants sont en mesure de trouver un emploi dans des secteurs du pays d'accueil où la productivité est plus élevée, cela permet de rééquilibrer les marchés du travail en matière d'offre et de demande, et donc d'accroître la productivité globale du travail. Les migrations transfrontalières peuvent également contribuer à promouvoir l'investissement et l'amélioration du niveau de vie dans les pays d'origine grâce aux fonds que les migrants envoient à leur famille et à leur communauté. Elles peuvent également accélérer la diffusion de nouvelles idées et technologies à l'échelle mondiale.

17. La cible 10.7 des objectifs de développement durable vise à faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées. Il s'agit d'une tâche complexe qui influe considérablement sur les moyens de maximiser les avantages exploitables et de réduire au minimum toute éventuelle influence perturbatrice.

B. Urbanisation

1. Tendances mondiales

18. De nos jours, 55 % de la population mondiale vit dans des villes, proportion qui devrait atteindre 68 % d'ici à 2050¹⁵. La croissance démographique urbaine est stimulée par l'augmentation globale de la population et par l'exode rural, qui se

¹² Organisation mondiale de la Santé (OMS), *Rapport mondial sur le vieillissement et la santé* (Genève, 2015).

¹³ Organisation internationale du Travail, *Emploi et questions sociales dans le monde – Tendances 2018* (Genève, 2018).

¹⁴ International Institute for Applied Systems Analysis, *Transformations to Achieve the Sustainable Development Goals : Report Prepared by the World in 2050 Initiative* (Laxenburg, Autriche, 2018).

¹⁵ *World Urbanization Prospects : The 2018 Revision – Key Facts* (New York, 2018).

poursuit. Combinés, ces deux facteurs devraient se traduire par un accroissement de la population urbaine mondiale de 2,5 milliards de personnes d'ici à 2050¹⁶.

19. Actuellement, les régions les plus urbanisées sont l'Amérique du Nord (dont 82 % de la population vivait dans des zones urbaines en 2018), l'Amérique latine et les Caraïbes (81 %), l'Europe (74 %) et l'Océanie (68 %). Le niveau d'urbanisation en Asie avoisine à présent 50 %. En revanche, l'Afrique reste essentiellement rurale (43 % de la population en zone urbaine)¹⁷. L'Asie devrait abriter plus de 50 % de la population urbaine mondiale d'ici à 2050, tandis que la proportion devrait diminuer en Europe¹⁸.

20. Bien que de nombreux pays en développement n'aient pas encore atteint le même niveau d'urbanisation que les pays développés, la rapidité et l'ampleur de la transition urbaine devraient permettre à la majorité d'entre eux d'y parvenir d'ici à 2050. Même si près de la moitié de la population urbaine mondiale vit dans des agglomérations de moins de 500 000 habitants, les villes atteignent des tailles sans précédent : une personne sur huit vit dans l'une des 33 mégapoles du monde comptant au moins 10 millions d'habitants. D'ici à 2030, on estime que le monde comptera 43 mégapoles, dont la plupart se situeront dans des pays en développement¹⁹.

21. À l'échelle mondiale, les villes sont devenues des moteurs économiques et financiers, contribuant à près de 80 % du PIB mondial. Cela s'explique en partie par les économies d'échelle réalisées dans les agglomérations urbaines et par la baisse des coûts unitaires des services fournis, qui génèrent de la prospérité²⁰. En outre, la contribution des villes au PIB est souvent supérieure à la proportion de la population nationale qu'elles abritent. Le ratio entre la part des recettes provenant des zones urbaines et celles qui correspondent à l'ensemble de la population d'un pays est plus élevé dans les villes des pays en développement. Par exemple, 16 % de la population française vit à Paris, pourtant la capitale contribue au PIB du pays à hauteur de 27 % ; de même, 12 % de la population des Philippines vit dans la zone métropolitaine de Manille, mais elle contribue au PIB du pays à hauteur de 47 %²¹.

22. Toutefois, du fait que 71 à 76 % des émissions mondiales de dioxyde de carbone dues à l'utilisation d'énergie finale (en particulier par les transports et les immeubles) leur sont imputables, les villes contribuent aussi au premier chef aux changements climatiques²².

2. Principaux effets sur la mise en œuvre du Programme 2030

23. À mesure que le monde continuera de s'urbaniser, le développement durable dépendra de plus en plus de la bonne gestion de la croissance urbaine, surtout dans les pays à faible revenu et dans les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure), où le rythme de l'urbanisation devrait être le plus rapide d'ici à 2050. Il importe donc d'adopter des politiques intégrées pour améliorer les conditions de vie des habitants des villes comme de ceux des zones rurales, mais aussi de renforcer les liens entre zones urbaines et rurales, en exploitant leur interdépendance sur les plans économique, social et environnemental.

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Ibid.

¹⁸ *World Population Prospects: The 2017 Revision*.

¹⁹ *World Urbanization Prospects: The 2018 Revision*.

²⁰ Banque mondiale, *Global Monitoring Report 2015/2016 : Development Goals in an Era of Demographic Change* (Washington, 2016).

²¹ Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), *World Cities Report 2016: Urbanization and Development – Emerging Futures* (Nairobi, 2016).

²² Voir <https://unhabitat.org/urban-themes/climate-change/>.

24. Pour que les avantages de l'urbanisation bénéficient à tous et que personne ne soit laissé pour compte, les politiques visant à gérer la croissance urbaine doivent garantir à tous l'accès aux infrastructures et aux services sociaux, l'accent étant mis sur les besoins des pauvres des villes et des autres groupes vulnérables aux titres suivants : logement, éducation, soins de santé, travail décent et environnement sûr.

25. Compte tenu de la multiplication des bidonvilles et des établissements urbains informels, en particulier dans les pays en développement, un problème persistant consiste à mettre des logements décents à la disposition des populations. En 2010, 980 millions de ménages urbains en étaient dépourvus, et on estime que 600 millions d'autres seront venus s'y ajouter entre 2010 et 2030²³. Il est donc extrêmement important que les villes garantissent à tous un meilleur accès à un logement décent en aménageant le territoire de manière rationnelle et en proposant des modalités de financement réalistes et abordables. L'aménagement du territoire doit également être pris en considération dans le cadre des initiatives menées dans les domaines des transports, de l'énergie et de la préparation aux situations d'urgence et lorsque sont élaborées les dispositions budgétaires et financières qui s'y rapportent. En outre, c'est un levier essentiel dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

26. Une urbanisation bien gérée, fondée sur une compréhension des tendances démographiques à long terme, offre des possibilités exceptionnelles de protection et d'amélioration de l'écosystème urbain et des services environnementaux, de diminution des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution atmosphérique, ainsi que de promotion des efforts de réduction et de gestion des risques de catastrophe. Il est possible d'y parvenir grâce à des politiques visant à atténuer l'exposition de la population à un air malsain, à des maladies et à une eau polluée. Il importe aussi d'assurer une utilisation efficace de l'énergie, notamment en améliorant les transports publics et en limitant l'utilisation de voitures particulières. Des modèles de consommation durable ne sont pas moins essentiels, notamment pour freiner l'augmentation du volume des déchets. Enfin, il est impératif de favoriser la mise au point de stratégies de réduction des risques de catastrophe d'origine naturelle ou humaine²⁴.

27. L'essor des villes au cours des années à venir sera conditionné à l'adoption de politiques urbaines intégrées, alignées sur les objectifs de développement durable. Une évolution positive d'apparition récente est la mobilisation des autorités locales et régionales, essentielle pour la réalisation des objectifs de développement durable, et surtout leur implication dans la transposition des objectifs à l'échelle locale²⁵.

C. Changements climatiques

1. Tendances mondiales

28. L'influence humaine sur le climat, principalement par les émissions de gaz à effet de serre dues à l'utilisation de combustibles fossiles, à la déforestation et à certaines pratiques agricoles non durables, est la principale cause du réchauffement observé depuis le milieu du XX^e siècle, la température moyenne à la surface de la planète ayant augmenté de 0,85 °C entre 1880 et 2012. À l'heure actuelle, les hausses de température ont déjà profondément modifié les systèmes humains et naturels, entraînant notamment une augmentation de la fréquence des sécheresses, des

²³ ONU-Habitat, « World Cities Report 2016 ».

²⁴ Résolution 71/256 de l'Assemblée générale, par. 65.

²⁵ Source : grand groupe des autorités locales.

inondations et des autres types de phénomènes météorologiques extrêmes, une élévation du niveau de la mer et une perte de biodiversité²⁶.

29. Contrairement à la baisse constante observée au cours des 7 derniers millénaires, à un niveau moyen de référence de 0,01 °C par siècle, on estime que la température moyenne de la planète a, depuis 1970, connu une hausse s'établissant à 1,7 °C par siècle. Les changements induits par les forces géophysiques ou biosphériques qui ont infléchi l'évolution du système terrestre dans le passé – même les bouleversements géophysiques les plus brutaux – sont sans commune mesure avec l'incidence des activités humaines à l'échelle planétaire²⁷.

30. Pour ce qui est de l'avenir, les risques liés au climat dépendront du rythme, de l'intensité et de la durée du réchauffement. Globalement, ces risques seront plus importants si le réchauffement de la planète dépasse 1,5 °C avant de revenir à ce niveau d'ici 2100 que dans le cas de figure où le réchauffement se stabiliserait progressivement à 1,5 °C, surtout si le maximum atteint est élevé (autour de 2 °C). Certains effets, comme la perte de certains écosystèmes, peuvent être durables, voire irréversibles. Dans de nombreuses régions, une hausse de la température moyenne à la surface de la planète de 1,5°C ou 2°C pourrait entraîner une augmentation substantielle de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes²⁸.

31. L'approvisionnement en énergie primaire devrait augmenter de 50 % à 70 % entre 2010 et 2050. En outre, le système énergétique mondial devrait continuer à reposer avant tout sur les combustibles fossiles. Par conséquent, la consommation d'énergie devrait demeurer la principale cause des émissions de gaz à effet de serre, auxquelles contribueront aussi les systèmes agricoles et les modes d'utilisation des terres. Les politiques climatiques actuelles et celles qui sont envisagées, auxquelles les États ont souscrit dans le cadre de l'Accord de Paris adopté en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, devraient permettre, au mieux, de stabiliser les émissions. Toutefois, ces mesures sont bien en deçà de ce qui serait nécessaire pour atteindre les objectifs de l'Accord, à savoir contenir l'élévation de la température nettement en dessous de 2 °C et, si possible, en dessous de 1,5 °C. Pour y parvenir, il faudrait procéder à une décarbonisation presque complète du système énergétique²⁹.

32. Les forêts du monde peuvent stocker un volume de carbone estimé à 296 gigatonnes dans leur biomasse, que ce soit au-dessus ou au-dessous du sol³⁰. Cependant, la déforestation et la dégradation des forêts, causées notamment par la conversion des terres forestières en zones de cultures et d'élevage, contribuent désormais aux émissions de gaz à effet de serre. D'après des statistiques de 2010, les émissions provenant de l'agriculture, de la foresterie et des autres utilisations des

²⁶ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Cinquième rapport d'évaluation (2014).

²⁷ Ibid.

²⁸ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, « Réchauffement planétaire de 1,5 °C, un rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires d'émissions mondiales de gaz à effet de serre y associées, dans le contexte du renforcement de l'action mondiale contre la menace posée par les changements climatiques, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté » (Genève, 2018).

²⁹ Programme des Nations Unies pour l'environnement, Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial (GEO-6) « Healthy Planet, Healthy People », (Cambridge University Press, 2019).

³⁰ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, La situation des forêts du monde : les forêts au service du développement durable (Rome, 2018).

terres représentaient 24 % des émissions de gaz à effet de serre³¹. Les changements d'affectation des terres entraînent également la perte d'habitats précieux, une dégradation des terres, une érosion des sols et une diminution des réserves d'eau potable, ce qui occasionne des inondations, des feux de forêt et des glissements de terrain qui menacent la vie et les moyens de subsistance dans les zones rurales.

33. La fréquence des catastrophes climatiques extrêmes est multipliée par deux depuis le début de l'année 1990 : entre 1990 et 2016, on en a dénombré en moyenne 213 par an. L'évolution rapide des conditions météorologiques entraîne des déplacements soudains de population, des changements dans la répartition des ressources au sein de la société, l'aggravation des inégalités de genre, la destruction des infrastructures et l'aggravation de la pénurie de ressources. Les crises alimentaires survenues dans 23 pays, dans lesquels vivaient plus de 39 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire en 2017, ont également été attribuées aux changements climatiques, et plus particulièrement à la sécheresse. Les deux tiers de ces pays se trouvaient en Afrique³².

34. Les changements climatiques constituent un problème mondial, mais leurs incidences négatives sont inégalement réparties entre les pays et les groupes sociaux. Le niveau de vulnérabilité dépend essentiellement de l'ampleur, de l'intensité et du type de l'incidence, ainsi que du pourcentage de leur revenu que les pays tirent des activités productives tributaires des conditions atmosphériques. La réponse qu'il convient d'apporter face aux changements climatiques dépend du niveau de développement du pays touché, dont la capacité de préparation, de réaction et d'atténuation des effets est souvent fonction³³.

35. En général, dans les pays en développement, les groupes sociaux pauvres et vulnérables sont touchés de manière disproportionnée par les effets des changements climatiques. Il sera nécessaire que ces pays consentent des investissements à grande échelle à divers titres – mise en place d'infrastructures résilientes, généralisation des filets de sécurité et adoption de nouvelles technologies intelligentes face au climat (mesure de la dose d'azote dans les sols cultivés, utilisation de matériaux de construction recyclables modernes) – avec des incidences financières de taille³⁴. Les pays développés sont mieux à même d'atténuer les changements climatiques et de s'y adapter, mais pour maintenir les niveaux de réchauffement à 1,5 °C ou au-dessous, il faudra élaborer un ensemble de mesures applicable à l'échelle mondiale.

2. Principaux effets sur la mise en œuvre du Programme 2030

36. Les changements climatiques procèdent de l'accroissement de la population mondiale, de la hausse de la demande de denrées alimentaires, d'eau et d'énergie, ainsi que de certaines pratiques agricoles. Il est crucial d'appliquer des politiques en matière d'adaptation et d'atténuation.

37. Si le niveau de réchauffement de la planète était limité à 1,5 °C, plutôt qu'à 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels, il deviendrait nettement plus aisé de progresser à divers titres sur la voie du développement durable, ce qui faciliterait du même coup l'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités. Certaines incidences négatives étant évitées avec des niveaux de température plus bas, le nombre de

³¹ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Changements climatiques 2014 : Rapport de synthèse (Genève, 2015).

³² Réseau d'information sur la sécurité alimentaire, Rapport mondial sur les crises alimentaires 2018 (2018).

³³ Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, « World Humanitarian Data and Trends 2018 » (2018).

³⁴ « Financing for Development : Progress and Prospects 2018 » (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.18.I.5).

personnes exposées aux risques climatiques et vulnérables à la pauvreté s'en trouverait réduit de 62 millions, pour s'établir à 457 millions. La probabilité serait moindre pour les personnes démunies de se trouver un jour en situation d'insécurité alimentaire et hydrique et d'être exposées à des risques sanitaires ou à des pertes économiques, en particulier dans les régions qui connaissent déjà des problèmes de développement durable, en particulier ceux qui ont trait à la pauvreté, à la faim, à la santé, à l'eau et à l'assainissement, aux villes et aux écosystèmes (objectifs 1, 2, 3, 6, 11, 14 et 15)³⁵.

38. On estime que pour la plupart des pays, des collectivités, des écosystèmes et des secteurs, un réchauffement de 1,5 °C ne serait pas sans danger car il présenterait des risques plus importants pour les systèmes naturels et humains que le réchauffement actuel de 1 °C. Certains des effets les plus néfastes sur le développement durable devraient toucher en priorité les personnes dépendant d'activités agricoles et côtières pour subsister, les peuples autochtones, les enfants, les personnes âgées, les travailleurs pauvres, les habitants pauvres des villes africaines, ainsi que les populations et les écosystèmes de l'Arctique et des petits États insulaires en développement³⁶.

39. Le maintien du statu quo n'est pas une option viable. L'inaction serait beaucoup plus coûteuse que les investissements nécessaires pour lutter contre les changements climatiques et la dégradation de l'environnement. Parmi les nombreuses options qui existent pour atténuer les risques, on peut citer la réduction de la consommation d'énergie, le recours privilégié aux sources d'énergie durables, la promotion de politiques de décarbonisation, le reboisement ou le boisement, l'agriculture durable, la gestion des déchets, la réduction des émissions de méthane et la modernisation des bâtiments. Il est primordial de faire évoluer les modes de consommation et de production actuels.

40. Il importe également d'évoluer vers un modèle de développement qui aide à dissocier la croissance économique de la dégradation de l'environnement. L'ambition contradictoire qui consiste à développer les activités économiques tout en réduisant le niveau d'utilisation des ressources et les effets de cette utilisation sur l'environnement place la société face à un défi de taille et nécessite une réorientation en profondeur des politiques gouvernementales et un changement significatif du comportement des entreprises et des modes de consommation du public. Au niveau national, des politiques doivent être adoptées qui encouragent tant les pouvoirs publics que les industries à réduire la quantité de ressources utilisées pour chaque unité de production (ou à repenser la corrélation actuelle entre ressources et production) et à réduire les répercussions de leur utilisation sur l'environnement (ou s'attacher à dissocier la production de ses incidences négatives).

41. Une économie circulaire s'écartant d'un système linéaire de production et de consommation, en vue de redéfinir la croissance, de réduire la demande en ressources naturelles, de promouvoir les sources d'énergie renouvelables et de réduire les émissions, constituerait une solution de substitution au système économique actuel et pourrait être promue dans le cadre de stratégies de développement durable.

42. Lorsqu'ils envisageront d'adopter des politiques d'atténuation et d'adaptation dans l'optique du développement durable, les gouvernements gagneront à prendre en compte les synergies et les compromis possibles. Compte tenu du caractère transfrontalier du climat, des écosystèmes naturels, de la pollution et de l'utilisation

³⁵ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Réchauffement planétaire de 1,5 °C.

³⁶ Ibid.

des ressources, une collaboration et des interventions aux niveaux régional, mondial et intersectoriel seront nécessaires pour traiter ces divers enjeux de manière efficace.

43. Il est particulièrement important de réfléchir aux compromis possibles, car les stratégies visant à promouvoir un objectif de développement ont parfois des conséquences négatives pour d'autres objectifs. Il est donc essentiel d'envisager diverses options d'adaptation en fonction des valeurs défendues par les groupes de population concernés et des compromis qu'ils jugent acceptables. Enfin, il importe de maximiser les synergies grâce à des processus inclusifs, participatifs et délibératifs, et de favoriser une transformation équitable.

44. Les éléments constitutifs des instruments politiques et des mesures d'atténuation qui seront adoptés en vue de limiter le réchauffement à 1,5 °C détermineront en grande partie quelles synergies et quels compromis entre atténuation et développement durable seront possibles au plan mondial. Prise individuellement, chaque option en matière d'atténuation est associée à des interactions à la fois positives et négatives avec les objectifs de développement durable. Des choix judicieux permettront de maximiser les effets secondaires positifs tout en réduisant au minimum ceux qui sont négatifs. Pour articuler l'atténuation sur l'adaptation et sur le développement durable tout en se conformant à l'objectif consistant à limiter le réchauffement à 1,5 °C, il faut adopter une perspective systémique. Les pays dans lesquels les revenus et la création d'emplois sont fortement tributaires des combustibles fossiles rencontreront le plus de difficultés pour y parvenir³⁷.

45. Sans une transformation de la société et la mise en œuvre rapide de mesures ambitieuses de réduction des émissions de gaz à effet de serre, il sera extrêmement difficile, voire impossible, de limiter le réchauffement à 1,5 °C et de parvenir à un développement durable. Pour limiter le réchauffement à 1,5 °C, tous les États et tous les acteurs non étatiques doivent redoubler d'efforts sans tarder. Cet objectif pourra être atteint grâce à des efforts menés de concert dans le cadre d'une coopération plus ambitieuse et plus résolue, de telle sorte qu'il soit possible d'apporter un appui à ceux dont la capacité d'adaptation, d'atténuation et de transformation est la plus limitée, tout en conciliant l'impératif de sobriété en carbone et celui de la réduction des inégalités³⁸.

D. Conflits et crises prolongées

1. Tendances mondiales

46. La paix, l'état de droit et la bonne gouvernance, entre lesquels existent des corrélations et des synergies, constituent des pierres angulaires du développement durable.

47. Les crises sont généralement causées par de multiples facteurs et conditions qui sont souvent liés, voire interdépendants. Parmi les vecteurs de conflit, on peut citer l'exclusion politique, une gouvernance faible, la politisation de l'appartenance ethnique et de l'idéologie, la violence électorale, l'injustice, les violations des droits de l'homme, la corruption, la criminalité organisée, la prolifération des armes légères et de petit calibre, les inégalités dans l'accès aux services sociaux, des systèmes d'assistance sociale lacunaires, la pauvreté, le chômage, l'insécurité alimentaire et des normes sociales et de genre préjudiciables.

48. Pour ce qui est de la paix dans le monde, la situation continue de se détériorer. Depuis 2010, les conflits impliquant des États ont augmenté de 60 % et ceux qui

³⁷ Ibid.

³⁸ Ibid.

opposent des acteurs non étatiques de 125 %³⁹. Ils font souvent de nombreuses victimes civiles et suscitent des besoins humanitaires, des déplacements forcés, le recours à des enfants soldats, l'affaiblissement du tissu social et des pertes économiques. Il est important de noter que la moitié des 836 millions de personnes dont on estime qu'elles sont en situation d'extrême pauvreté vivent actuellement dans des zones fragilisées et que ce pourcentage pourrait atteindre 80 % d'ici à 2030. En outre, on compte plus de 65 millions de déplacés dans le monde, soit presque deux fois plus qu'il y a 20 ans⁴⁰.

49. En 2017, il a été estimé que les répercussions économiques de la violence sur l'économie mondiale représentaient 14 760 milliards de dollars, soit 12,4 % du PIB mondial ou 1 988 dollars par personne. Outre ses conséquences sur les plans humain, social et politique, la violence entraîne de toute évidence des coûts économiques considérables. Toujours en 2017, les répercussions économiques de la violence dans les 10 pays les plus touchés ont représenté en moyenne 45 % du PIB de ces pays, proportion environ 19 fois supérieure à celle qui est enregistrée dans les 10 pays les moins touchés par la violence, où le coût économique de la violence est, en moyenne, légèrement supérieur à 2 % du PIB⁴¹.

50. Si les pays les plus touchés par la violence connaissaient un taux de croissance équivalent à celui des pays en paix, soit 2,8 % en moyenne, leur PIB par habitant pourrait croître jusqu'à atteindre 527 dollars en 2030⁴².

51. De plus en plus, on considère que certains facteurs environnementaux peuvent eux aussi conduire à la violence, ou multiplier les risques d'exposition à la violence, ce qui a pour effet d'exacerber les pressions qui s'exercent déjà sur les collectivités et les pays aux plans politique, social et économique. Une forte exposition aux effets néfastes des changements climatiques, aux catastrophes naturelles, à la dégradation des ressources naturelles, notamment la terre et l'eau, et une mauvaise gestion des ressources naturelles s'ajoutent aux causes profondes des crises et des mouvements de population. Par exemple, la sécheresse peut aggraver les tensions existantes et accroître les risques de violence dans les collectivités qui dépendent largement de l'agriculture pluviale et du pastoralisme et qui sont déjà vulnérables ou marginalisées sur le plan politique.

52. La rareté de l'eau est de plus en plus souvent présentée comme un facteur déclencheur de conflits. En 2017, l'eau a été l'un des principaux enjeux de conflits survenus dans au moins 45 pays, particulièrement au Moyen-Orient et en Afrique du Nord⁴³. Les populations rurales marginalisées, en particulier les femmes et les enfants, sont celles qui sont les plus touchées par la dégradation de l'environnement : n'ayant que très peu d'autres moyens de gagner leur vie, voire aucun autre, elles dépendent des ressources naturelles pour subsister et se loger.

53. Dans certains pays, des communautés se livrent au vol de bétail et à la destruction ou au vol de récoltes, entretenant ainsi un cycle de violence qui fragilise les moyens de subsistance et expose davantage les collectivités rurales à la faim

³⁹ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture *et al.*, L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2017. Renforcer la résilience pour favoriser la paix et la sécurité alimentaire (Rome, 2017).

⁴⁰ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), États de fragilité 2018, (Paris, Éditions OCDE, 2018)

⁴¹ Institute for Economics and Peace. « The Economic Value of Peace 2018 : Measuring the Global Economic Impact of Violence and Conflict » (Sydney, 2018). Disponible à l'adresse suivante : <http://visionofhumanity.org/>.

⁴² Ibid.

⁴³ Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, « World Humanitarian Data and Trends 2018 ».

aiguë⁴⁴. C'est particulièrement perceptible au Sahel, la région du monde qui compte le plus grand nombre de personnes touchées de manière disproportionnée par le réchauffement climatique, et dont la population a subi de graves épisodes de sécheresse et de désertification au cours des 50 dernières années. La diminution des ressources, combinée à l'évolution démographique, devrait susciter davantage de conflits en raison d'une concurrence croissante pour l'accès à la terre et à l'eau.

54. Les changements climatiques sont de plus en plus considérés comme des vecteurs de conflits en cas de fragilité institutionnelle ou socioéconomique et d'instabilité politique. Leurs répercussions devraient entraîner des déplacements toujours plus fréquents en raison d'une exposition accrue des populations aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la pauvreté et aux chocs économiques. L'aggravation de ces effets en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et en Amérique latine, trois régions du monde à forte densité de population, pourrait se traduire par le déplacement de plus de 140 millions de personnes à l'intérieur de frontières nationales d'ici à 2050, ce qui laisse présager des crises humaines et constitue une menace pour le développement⁴⁵. Cette situation risque d'aviver les tensions socio-économiques existantes, ce qui pourrait susciter des conflits, des violences et des crises durables.

2. Incidences des conflits sur la mise en œuvre du Programme 2030

55. Le Programme 2030 est – tout comme les objectifs de développement durable qui y sont énoncés – axé sur l'être humain, fondé sur les droits de l'homme et indissociable de finalités telles que la paix et la stabilité. Là où la paix ne règne pas, il ne pourra être mené à bien. Il est donc particulièrement inquiétant de constater que, pour ce qui est de la prospérité, le fossé se creuse entre les pays qui sont en paix et les autres, ce qui se traduit notamment par des écarts à divers titres – capital humain, situation au regard de la corruption, fonctionnement des pouvoirs publics et répartition des ressources.

56. Par conséquent, dans les pays fragiles et touchés par des conflits, il importe de renforcer les capacités des populations pauvres, de faire en sorte que les associations locales leur donnent davantage de moyens d'agir et de favoriser leur participation à la prise de décisions, ainsi que d'encourager l'inclusion sociale et l'égalité femmes-hommes – tous éléments dont l'absence est souvent une cause sous-jacente de conflit. Il importe également de prendre en considération toutes les phases du cycle d'un conflit (alerte rapide ; prévention des conflits ; gestion des crises ; règlement des conflits ; relèvement en période post-conflictuelle) en mettant notamment l'accent sur les mesures de transparence, de responsabilisation et de restauration de la confiance.

57. Il est également important de faire prendre conscience des effets néfastes que les changements climatiques sont susceptibles d'avoir sur la sécurité, de recenser les zones exposées et d'aider les pays à mettre au point et à appliquer des stratégies d'adaptation (en particulier lorsque plusieurs d'entre eux sont concernés), ainsi qu'à concevoir et exécuter des projets d'agriculture climatiquement rationnelle. Par ailleurs, il est impératif de réunir les principaux pays producteurs, pays de transit et pays consommateurs d'énergie et d'engager un débat sur la sécurité énergétique, sur la coopération et sur la mise en commun des bonnes pratiques en matière de sources d'énergie durables, renouvelables et économiques.

⁴⁴ FAO et Programme alimentaire mondial, *Monitoring Food Security in Countries with Conflict Situations : A Joint FAO/WFP Update for the United Nations Security Council* (Surveillance de la sécurité alimentaire dans les pays en situation de conflit, édition actualisée conjointement par la FAO et le Programme alimentaire mondial à l'intention du Conseil de sécurité), cinquième numéro (janvier 2019).

⁴⁵ Banque mondiale, *Groundswell : Se préparer aux migrations climatiques internes* (Washington, 2018)

58. Les institutions locales jouent un rôle de premier plan pour ce qui est de la gestion de la vulnérabilité et de l'incitation à améliorer la résilience. Leur concours est indispensable pour une gestion durable des ressources naturelles et pour la mise en œuvre de stratégies d'intervention, axées par exemple sur l'adaptation et l'atténuation. Il est donc primordial de renforcer ces institutions pour qu'elles puissent gérer les conflits liés aux changements climatiques sans marginaliser les populations locales, ni susciter d'autres conflits ou prolonger ceux qui existent déjà.

E. Les technologies de pointe au service du développement durable

1. Tendances mondiales

59. Les technologies de pointe sont infiniment prometteuses pour le bien-être humain ; elles peuvent et doivent être exploitées aux fins de la recherche de solutions applicables à l'échelle mondiale. Grâce aux possibilités immenses qu'elles offrent en matière de croissance économique, d'amélioration du niveau de vie et de protection de l'environnement, elles préfigurent un avenir où nul ne souffrira plus de la faim, où les maladies seront moins nombreuses, où les traitements médicaux seront plus individualisés et où la prospérité économique sera le lot du plus grand nombre. Dans un monde plus prospère, elles contribueront à l'amélioration de la durabilité environnementale et à l'atténuation des effets des changements climatiques⁴⁶.

60. Pour atteindre les objectifs consistant à éliminer la faim, à réduire la mortalité maternelle et infantile, et à mettre fin à l'épidémie de sida, au paludisme et à la tuberculose, il faudra généraliser l'application des avancées technologiques réalisées en génétique et en nanomédecine. La création d'emplois décents, la construction d'infrastructures résilientes, la promotion d'une industrialisation durable supposeront le recours à l'automatisation, à l'impression tridimensionnelle et à l'intelligence artificielle. Grâce aux technologies des énergies renouvelables, un plus grand nombre de personnes pourront accéder à des sources d'énergie peu coûteuses et fiables. Elles rendront possible l'approvisionnement en électricité des habitants de zone rurales reculées ou isolées qui ne peuvent être raccordées au réseau centralisé. En outre, les drones pourraient révolutionner l'acheminement des fournitures, rendre possible l'agriculture de précision et remplacer les êtres humains pour l'exécution de certaines tâches dangereuses. Les pays en développement, les entreprises et les universités seront bientôt plus nombreux à pouvoir se procurer de petits satellites spécialement conçus pour le suivi des cultures et des dégâts causés à l'environnement⁴⁷.

61. Les mégadonnées et l'Internet des objets, deux nouvelles évolutions dans le domaine du numérique, optimisent les opérations commerciales et facilitent la création de nouveaux produits et services et la mise en place de nouveaux secteurs d'activité. Les plateformes technologiques en ligne redéfinissent l'emploi et les moyens de subsistance en offrant la possibilité de mobiliser des biens et des capacités (par exemple, une voiture ou une chambre inoccupée) pour en tirer un revenu. Les capteurs connectés et les techniques de veille du Web et des réseaux sociaux, grâce auxquels il est possible de recueillir une quantité illimitée de données, permettent de mieux anticiper la demande. Grâce à la technologie de la chaîne de blocs, il est désormais plus facile de vérifier les opérations financières, ce qui pourrait élargir l'accès aux services financiers. Cette même technologie peut également être utilisée pour organiser les élections publiques de manière plus satisfaisante, en garantissant l'intégrité et la transparence des données relatives aux votes. La chaîne de blocs peut

⁴⁶ *La situation économique et sociale dans le monde, 2018 : les technologies de pointe au service du développement durable* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.18.II.C.1).

⁴⁷ *Rapport sur la technologie et l'innovation 2018 : Les technologies de pointe au service du développement durable* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.18.II.D.3).

aussi s'appliquer aux documents officiels et aux systèmes d'authentification numérique, même si la précision des données et le caractère de plus en plus personnel de celles-ci sont des sources de risques nouveaux.

62. L'analyse des mégadonnées contribue à la gestion ou au règlement de problèmes mondiaux revêtant une importance cruciale, rend possible de nouvelles avancées scientifiques, entre autres dans le domaine de la santé humaine, la gestion de flux en temps réel, la surveillance des systèmes naturels, une meilleure utilisation des ressources, et aide les chefs d'entreprise, les responsables politiques et les représentants de la société civile à prendre des décisions plus éclairées. Grâce à l'Internet des objets, on contrôle et on gère l'état et les actions des machines et objets connectés. Les capteurs connectés rendent possible la surveillance du milieu naturel, des animaux et des personnes, mais aussi le partage de données avec d'autres objets, systèmes et utilisateurs connectés via Internet. En 2015, on dénombrait 15 milliards de dispositifs de ce type. Ils devraient être 50 milliards d'ici à 2020 – pour un tiers des ordinateurs, smartphones, téléviseurs et appareils mobiles. Leur marché, actuellement évalué à 655,8 milliards de dollars, devrait atteindre 1 700 milliards de dollars en 2020 et entre 3 900 et 11 100 milliards de dollars d'ici à 2025⁴⁸.

63. Les récentes découvertes rendues possibles dans le domaine de l'intelligence artificielle par l'exploitation de l'apprentissage automatique et de l'apprentissage profond, les quantités immenses de mégadonnées désormais disponibles, ainsi que la généralisation à faible coût de l'informatique en nuage et des microprocesseurs de pointe, se sont traduites par des avancées substantielles – certaines tâches peuvent ainsi être exécutées plus efficacement que par des êtres humains.

2. Principaux effets sur la mise en œuvre du Programme 2030

64. Si l'on parvient à les exploiter, les technologies de pointe pourraient faciliter la réalisation des objectifs de développement durable et l'édification de sociétés plus prospères, plus durables, plus saines et plus inclusives. Elles laissent entrevoir des perspectives de développement durable et des solutions en la matière plus efficaces, plus économiques, plus rapides, modulables et faciles à mettre en place. Ces technologies devront s'accompagner de mesures visant à remédier aux inégalités qui persistent entre les pays développés et les pays en développement en matière d'accès aux technologies existantes et d'utilisation de ces dernières, ainsi qu'en matière d'innovations (y compris les innovations non technologiques et les nouvelles formes d'innovation sociale).

65. Toutefois, les changements entraînés par les nouvelles technologies risquent d'être trop rapides pour que les sociétés et les responsables politiques puissent s'y adapter, ce qui pourrait faire naître un sentiment généralisé d'anxiété et d'ambivalence, voire d'hostilité, face à certains progrès technologiques. Aussi est-il indispensable que les pays disposent des capacités voulues pour tirer parti des possibilités offertes par les technologies nouvelles et émergentes – sachant que des disparités marquées subsistent à ce titre entre pays développés et pays en développement. Ainsi, dans la plupart des pays en développement, les sommes allouées à la recherche et au développement sont bien inférieures à la moyenne mondiale, tant en valeur absolue qu'en part de PIB. Cela explique en grande partie pourquoi ces pays investissent si peu dans ce domaine (32 à 38 % des investissements, soit à peu près la moitié de la moyenne mondiale, qui s'élève à 68 %)⁴⁹.

66. Mais les capacités en matière de recherche ne sont que l'un des paramètres qui entrent en ligne de compte pour rendre possible l'exploitation de nouvelles

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹ Ibid.

technologies. Celles-ci vont de pair avec l'enseignement de compétences générales et fondamentales (lire, écrire et compter, ainsi que les autres éléments constitutifs d'une instruction élémentaire), mais aussi de compétences de base sur le plan financier et en matière de gestion d'entreprise et, de plus en plus souvent, en informatique, voire en codage. Il est tout aussi indispensable de rendre Internet accessible au plus grand nombre. Enfin, les compétences proposées doivent correspondre aux besoins du marché, qui évoluent rapidement. Les politiques éducatives doivent donc être adaptées en conséquence et il peut être nécessaire de remanier les systèmes d'enseignement et de formation, car certains indices donnent à penser que certains établissements peinent à épouser le rythme des progrès technologiques.

67. La numérisation s'accompagne de modifications de plus en plus profondes dans les sociétés. L'inclusion numérique consiste à exploiter les technologies de l'information et de la communication pour donner des moyens d'action aux individus, garantir l'égalité et l'équité et faire en sorte que personne ne soit laissé sur le bord du chemin. Bien que l'on propose toujours plus d'équipements, d'applications et de services dans le domaine des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication, et bien que les réseaux se développent toujours davantage, nombreux sont ceux qui demeurent exclus de la société de l'information, qui profite à certains mais en marginalise d'autres et pose de nouveaux dilemmes éthiques et moraux. Dans un monde numérisé en mutation rapide, on ne peut favoriser l'inclusion numérique sans assurer une éducation elle-même plus inclusive – et il faut, pour ce faire, veiller à ce que des dispositifs, plateformes et contenus soient accessibles à tous⁵⁰.

68. Alors que les pays développés se confrontent aux technologies du futur et tentent de les exploiter tout en parant à leurs écueils potentiels, nombre de pays en développement ne sont pas encore en mesure de tirer parti des technologies existantes. Une fracture technologique peine à se refermer, qui explique en partie l'écart de développement entre ces deux catégories de pays. Elle est particulièrement visible dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

69. La tâche consistant à combler ce fossé sera considérable. Des millions de personnes dans le monde n'ont encore d'autre choix que d'utiliser des technologies de l'ère préindustrielle et ne peuvent donc accéder à l'éducation ni aux systèmes de santé modernes. Elles se trouvent par conséquent dans l'incapacité d'accumuler le minimum de capital humain nécessaire pour adopter nombre de technologies de pointe. Certains pays n'ont presque aucune chance d'exploiter le potentiel économique que recèlent les technologies numériques et le Web tant que leurs citoyens n'auront pas accès à l'électricité et à une connexion Internet à haut débit, n'auront pas atteint un niveau minimum d'éducation et ne vivront pas dans un environnement favorable, dans lequel de tels services peuvent être fournis.

70. Néanmoins, les technologies de pointe constituent pour les pays en développement une chance exceptionnelle d'atteindre les objectifs de développement durable. Pour la concrétiser, il leur faudra adapter les objectifs aux priorités nationales et aux plans nationaux de développement. Ils devront être harmonisés avec les politiques industrielles et avec celles qui ont trait à la science, à la technologie et à l'innovation, aux investissements étrangers directs, au commerce, à l'éducation et à la concurrence, ainsi qu'avec les politiques macroéconomiques, notamment monétaires.

71. Les technologies nouvelles et émergentes offrent la possibilité de faire un bond en avant et de brûler des étapes par lesquelles les pays passent traditionnellement au

⁵⁰ Contribution de l'Union internationale des télécommunications.

fil de leur développement. Partant, du fait que les pays en développement n'ont pas immobilisé une partie de leur capital pour l'investir dans les technologies du passé, ils pourraient rattraper leur retard technologique de façon accélérée, pourvu qu'ils adoptent des mesures et stratégies appropriées. Mais la plupart d'entre eux ne disposant que de capacités limitées, ils devront le plus souvent s'en remettre aux technologies existantes avant d'en élaborer de nouvelles. Toutefois, il leur sera possible de franchir d'un coup plusieurs étapes dans le domaine de l'énergie en mettant au point des systèmes décentralisés d'énergie renouvelable – ce qui pourrait aussi accélérer à moindre coût leur progression vers un développement durable. Des politiques en faveur de l'innovation, si le financement nécessaire peut être mobilisé, faciliteront un tel processus, même si des obstacles de taille – technologiques, économiques et en matière de gouvernance – resteront à surmonter, en particulier dans les pays les moins avancés⁵¹.

72. En général, pour combler le fossé technologique et les écarts de développement, il convient d'opter pour des stratégies nationales axées sur la mise en place d'infrastructures de base et sur l'accumulation de capital humain. Les systèmes nationaux axés sur l'innovation stimulent non seulement l'innovation, mais aussi la diffusion et l'adoption de nouvelles technologies. C'est aussi vrai dans les pays à la pointe de la technologie que dans les pays en développement, qui s'en remettent aux technologies existantes. Il est indispensable de disposer d'infrastructures et d'un capital humain suffisants pour parvenir à rattraper le retard technologique, mais leur qualité et leur efficacité sont dans une large mesure fonction d'un réseau d'universités, d'instituts de recherche et de départements de recherche-développement d'entreprises industrielles et de services de distribution qui mettent au point, formalisent et transfèrent de nouvelles technologies.

III. Conclusion et recommandations

73. Les grandes tendances examinées dans le présent document exercent – et continueront d'exercer – une influence notable sur la mise en œuvre du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable. Par conséquent, elles doivent être prises en compte.

74. L'élaboration de politiques intégrées est une condition préalable à la mise en œuvre du Programme 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable. Partant, il est essentiel d'envisager les objectifs de façon intégrée et en gardant leur interdépendance à l'esprit. Cette tâche n'est pas aisée, d'autant plus que, d'ordinaire, les institutions gouvernementales et publiques travaillent en vase clos. Toutefois, les rapports issus des examens nationaux volontaires qui ont été soumis au Forum politique de haut niveau pour le développement durable⁵² montrent que la plupart des pays ont mis en place des mécanismes de coordination et ont pris acte de l'importance revêtue par l'intégration, les synergies et l'harmonisation des politiques dans divers domaines. Il importera de se pencher sur les mécanismes et outils mis en place pour assurer la cohérence de l'action menée, en particulier pour ce qui est de la planification et de la budgétisation.

75. Les responsables gouvernementaux doivent s'efforcer de concevoir des politiques en tenant compte des intérêts de tous les décideurs, et en gardant à l'esprit qu'il leur faudra limiter les conflits au minimum et optimiser les synergies. Les

⁵¹ *Rapport sur la technologie et l'innovation 2018 : Les technologies de pointe au service du développement durable* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.18.II.D.3).

⁵² Organisation des Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Examens nationaux volontaires : rapports de synthèse pour 2016, 2017 et 2018. Disponibles à l'adresse suivante : <https://sustainabledevelopment.un.org>.

compromis devront être réalisés en toute transparence, et des mesures appropriées devront être prises pour en atténuer les effets négatifs.

76. Il est important que les diverses communautés de décision s'approprient le programme de développement durable en s'associant et en négociant des arrangements avec d'autres. Cet objectif ne s'applique pas uniquement aux pouvoirs publics, il concerne également les acteurs non étatiques, notamment ceux du secteur privé, car toutes les parties doivent prendre en compte le Programme 2030 et les objectifs de développement durable dans leurs plans d'activité.

77. La réalisation du Programme 2030 passera par une bonne gestion des affaires publiques. Le respect de l'état de droit, l'amélioration de la gouvernance à plusieurs niveaux, le renforcement des capacités institutionnelles et de la capacité de mobilisation et d'utilisation efficace des ressources nationales sont autant d'éléments cruciaux. La répartition équitable des ressources et des revenus, ainsi que la mise en place de systèmes de protection sociale efficaces, auront des effets non négligeables sur la réduction de la pauvreté et l'atténuation des pressions socioéconomiques, sources de conflits et de leur prolongation. Les stratégies qui contribuent à la prévention des conflits, comme les politiques de décentralisation et de partage du pouvoir, devraient être appliquées autant qu'il conviendra ; en outre, il s'agira d'instaurer des dispositifs de réconciliation et de justice transitionnelle au lendemain des conflits.

78. Une croissance économique durable et équitable ne devrait pas aller de pair avec la dégradation de l'environnement, et l'utilisation des ressources de la planète aux fins de la consommation devrait être plus rationnelle. Il est également indispensable d'investir dans la recherche et les innovations technologiques dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture, de l'industrie, des transports et de la construction, entre autres, et de mettre en place une coopération intersectorielle et interdisciplinaire. Dans les pays en développement, il est nécessaire de coordonner les investissements et de les mettre au service des possibilités offertes par la révolution technologique, pour que l'on soit en mesure de redéfinir les modes de consommation et de production et d'opter pour une croissance à faible émission de carbone.

79. Les technologies de pointe peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable si les progrès accomplis sont exploités. On devrait tirer pleinement parti des avancées technologiques, les favoriser, et faire en sorte qu'elles soient en harmonie avec les objectifs de développement durable. Pour garantir la prospérité à tous et ne laisser personne de côté, il faudra combler le fossé technologique entre pays et à l'intérieur même de certains pays. Au vu des possibilités offertes par les technologies de pointe, les pays en développement sont ceux qui ont le plus à y gagner, mais également le plus à y perdre. Il faut adopter des politiques propres à garantir que les technologies en question soient compatibles avec l'objectif ultime, qui est de ne laisser personne de côté. La nouvelle réalité créée par les technologies de pointe exige une coopération internationale plus forte et plus efficace. Les nouveaux mécanismes de réglementation mis en place pour gérer ces technologies devront se traduire par la mobilisation de toutes les parties prenantes : les pouvoirs publics, les entreprises, les scientifiques et la société civile. Durant la période qui subsiste jusqu'à l'échéance de 2030, fixée pour la réalisation des objectifs de développement durable, la réglementation en vigueur devra reposer sur un équilibre entre, d'une part, l'encouragement à l'innovation et à la productivité et, d'autre part, la justice, l'équité et le respect des principes éthiques.